

RÈGLEMENT OFFICIEL – LA RUN’RANGE 2026

Samedi 20 juin 2026 – 19h00

57310 Montrequienne – Rue Jean Burger

1. ORGANISATION

La Run’Range est une course nature organisée par l’association **Run En Joie**, conformément :

- aux règlements de la Fédération Française d’Athlétisme (FFA)
- au Code du sport
- aux arrêtés préfectoraux et municipaux en vigueur

Lieu de départ/arrivée :

École maternelle – 1 rue Jean Burger, 57310 Rurange-lès-Thionville

L’épreuve se déroule sur plusieurs emplacements :

- En milieu naturel, sur parcours ouverts.
- Sur la voie publique, ouverts ou non à la circulation.

L’organisateur se réserve le droit, à tout moment :

- de modifier les parcours ou horaires
- de neutraliser ou arrêter une course
- d’annuler l’événement

Notamment en cas de force majeure, décision administrative ou conditions mettant en danger les participants ou l’organisation

2. ÉPREUVES

Trois courses sont proposées :

- 5 km
- 10 km
- 16 km

Départ unique : **19h00**

Les parcours seront sécurisés, balisés, ouverts et fermés par des bénévoles et encadrés par des signaleurs et assistants de parcours.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Conditions générales

L’organisation applique le règlement FFA autorisant des distances maximales adaptées à l’âge des participants.

- 5km ouvert à partir de la catégorie Minime (nés en **2011 et 2012**)
- 10km ouvert à partir de la catégorie Cadet (nés en **2010** et avant)
- 16km réservé aux majeurs

- Être apte à la pratique en compétition

3.2 Documents obligatoires

Conformément à la réglementation FFA 2026 :

Majeurs non licenciés :

- Attestation PPS valide délivrée par " pps.athle.fr "

Majeurs Licenciés :

- Licence en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de la course à pieds ou de l'athlétisme en compétition et délivrée par la FFA ou une de ses fédérations partenaires.

Licences : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

Mineurs licenciés:

- Licence en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de la course à pieds ou de l'athlétisme en compétition et délivrée par la FFA ou une de ses fédérations partenaires.

Licences : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

- Autorisation parentale

Mineurs non licenciés:

- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. (pps.athle.fr)

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

- Autorisation parentale

Aucun autre document ne sera accepté.

Les mineurs participent sous l'entière responsabilité de leurs représentants légaux

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

4. INSCRIPTIONS

- Inscription en ligne uniquement sur la plate forme Gotiming

(Des inscriptions sur place seront possibles le jour de l'évènement ou sur les lieux de retrait des dossards, en cas de place disponible)

- Dossard nominatif et non cessible

Toute fraude (échange de dossard, faux document) entraîne :

- disqualification immédiate
- exclusion des éditions futures

5. TARIFS

- 5 km : 10 €
- 10 km : 14 €
- 16 km : 18 €

Des frais de gestion peuvent s'ajouter par la plate forme d'inscription

6. ANNULATION – FORCE MAJEURE

En cas d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur :

- aucun remboursement ne pourra être exigé
- un report ou avoir pourra être proposé sans obligation

Sont considérés comme cas de force majeure :

- conditions météorologiques extrêmes
- décisions administratives
- risques sanitaires
- catastrophes naturelles

7. CHRONOMÉTRAGE

Un système de chronométrage se fera à l'aide d'une puce jetable à l'arrière de chaque dossard par la société Gotiming. les résultats seront en ligne rapidement après les courses

Toute anomalie entraîne :

- non-classement
- possible disqualification

8. CLASSEMENT

Récompenses :

- 3 premiers scratch hommes et femmes de chaque distance

9. PARCOURS ET BALISAGE

Les parcours sont :

- balisés (rubalise, fléchage, barrières)
- encadrés par des signaleurs

Toute sortie volontaire du parcours entraîne une disqualification immédiate

Tout participant doit observer les balisages durant sa course. En cas de non balisage au sol ou aux abords du parcours pendant 500m, le participant devra faire demi-tour et revenir sur ses pas pour corriger son erreur de parcours. Aucune réclamation ne sera recevable.

Les participants s'engagent à respecter le traçage du parcours et les consignes de sécurité qui seront

communiquées.

10. BARRIÈRES HORAIRES

Des barrières horaires peuvent être mises en place.

Les coureurs hors délai pourront être :

- arrêtés
- mis hors course

11. RAVITAILLEMENTS

- 5 km : aucun le long du parcours
- 10 km : 1
- 16 km : 2
- arrivée : ravitaillement final pour tout les participants

Aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements. Chaque participant doit être autonome en contenant.

12. PLAN DE SÉCURITÉ

Le dispositif comprend :

- une équipe de secours agréée
- des signaleurs répartis sur le parcours
- des moyens de communication (radio/téléphone)
- des moyens mobiles (vélo, véhicules)

Un poste de secours est positionné sur la zone départ/arrivée.

En cas d'urgence :

- les secours sont prioritaires sur la course
- l'organisation peut neutraliser l'épreuve

13. PROTOCOLE MÉTÉO (CANICULE / INTEMPÉRIES)

L'organisation met en place un dispositif de surveillance météorologique.

En cas de forte chaleur :

- adaptation des horaires possible
- réduction ou annulation des parcours
- renforcement des points d'eau

En cas d'orage / tempête :

- suspension ou arrêt immédiat de la course
- mise en sécurité des participants

La décision de l'organisation est sans appel.

14. ÉQUIPEMENT

Obligatoire :

- tenue adaptée
- chaussures de course

Recommandé :

- téléphone portable (le numéro d'urgence pour joindre l'organisation sera inscrit sur le dossard en cas de besoin).
- réserve d'eau
- contenant pour les ravitaillements liquides (gobelets,...)

L'organisation peut refuser un départ si le participant ne dispose pas d'un équipement adapté.

15. ENVIRONNEMENT

L'événement s'inscrit dans une démarche écoresponsable :

- interdiction de jeter des déchets
- utilisation des zones prévues
- respect de la faune et flore

Toute infraction peut entraîner une disqualification

16. ANIMAUX

L'organisation autorise la participation de coureurs accompagnés de leur chien.

De part l'avantage de traction que cela peut procurer, ils s'élanceront en queue de peloton et ne pourront prétendre à une récompense.

Ils s'obligeront également à ne pas gêner les autres coureurs. L'animal devra être en règle avec la législation, être assuré et être constamment attaché.

Le propriétaire de l'animal est pleinement responsable des actions et du comportement de celui-ci.

17. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

L'organisateur est couvert en responsabilité civile.

Les participants reconnaissent :

- participer sous leur propre responsabilité
- être aptes physiquement

L'organisateur décline toute responsabilité en cas :

- d'accident
- de défaillance liée à l'état de santé ou à une préparation insuffisante
- de perte ou vol
- de non-respect du règlement

18. DROIT À L'IMAGE

Autorisation donnée à l'organisation pour :

- photos
- vidéos
- diffusion

sans limitation ni compensation.

19. DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données collectées sont utilisées uniquement pour :

- gestion de l'événement
- publication des résultats

Conformément au RGPD :

- droit d'accès, rectification, suppression

20. LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Tout litige relève :

- du droit français
- de la compétence des tribunaux territorialement compétents

Aucune contestation ne sera recevable après publication des résultats officiels.

21. RETRAIT DES DOSSARDS

Sur présentation :

- pièce d'identité
- justificatif si nécessaire

Lieu :

- Samedi 20 juin avant la course : Ecole Maternelle 1, rue Jean Burger 57310 Rurange les Thionville.

Dans la semaine précédant la course : (les horaires seront précisés par l'organisation)

- Au magasin RunGreen de Metz
- Au Décathlon Yutz

22. STATIONNEMENT

Respect obligatoire :

- du code de la route
- des consignes locales

Le stade de football de Montrequienne sera mis à disposition pour stationner des véhicules.

D'autres stationnement seront possibles dans les rues adjacentes.

23. ANIMATIONS

L'évènement sera animé par un animateur professionnel et un groupe de musique.

24. RESTAURATION

L'organisation proposera de la petite restauration sur le site de l'événement

25. OEUVRE DE BIENFAISANCE

Un partenariat a été mise en oeuvre avec l'association « une main pour un espoir ».

Il a été établi que les sommes suivantes seront versées à cette association à l'issue de la manifestation.

- Une partie des bénéfices de l'évènement (déduction faite des frais d'organisation)
- Des dons libres réalisés par les sponsors ou les coureurs

26. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à cet évènement se fait sous la pleine responsabilité des coureurs

La participation implique :

- acceptation totale du présent règlement
- respect des consignes de sécurité
- engagement à adopter un comportement sportif et responsable